

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2013

L'an deux mil treize le vingt et un février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur BOUCHER Joël, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs OTTAVY Christine, LYONNET Germain, DORAND Marie-Françoise, FIARD Cyrille, MEILHAC Joëlle, MONCEL Laurent, LAGARDE Brice, ROZIER Stéphanie, BREYTON Martine, MIRGUET-DAVID Odile, RUF Marie-Josèphe, AUBERT Monique, DUFOUR Florence, ROUX Véronique, RIPPE Hervé,

Etaient excusés: Michelle FONTANELLE, Philippe CHEVALIER, Richard PLAISANTIN

Avait donné pouvoir : Philippe GAGNIERE à Odile MIRGUET-DAVID, Nathalie LARDELLIER à Cyrille FIARD

Secrétaire élue : Brice LAGARDE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

PROMESSE DE VENTE AVEC APRR

Le 20 décembre 2012, le conseil municipal s'est prononcé favorablement à la vente de la parcelle cadastrée ZO 163 d'une superficie de 1625 m² pour un montant de 645 €, à APRR dans le cadre des travaux autoroutiers.

Les services préfectoraux ont exercé leur contrôle de légalité et décidé que la délibération en question est entachée d'illégalité parce que la commune n'a pas demandé préalablement l'avis des Domaines.

La commune a donc consulté ce service qui a notifié son avis ci-joint.

Vu l'avis des Domaines du 24 janvier 2013,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Décide de retirer sa délibération du 20 décembre 2012,
- Décide de vendre la parcelle ZO 163 à la société APRR pour un montant de 645 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et à réaliser toutes les démarches administratives afférentes à cette vente.

RYTHMES SCOLAIRES

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de son souhait de demander à l'Etat une dérogation de sa mise en œuvre à Quincieux comme le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 l'autorise, pour la rentrée 2014 afin de mettre en œuvre une politique d'accueil des élèves concertée, réfléchie et efficace.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal, demande le report de l'application du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire de Quincieux pour la rentrée scolaire 2014-2015.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PERIMETRE DU GRAND LYON

Par arrêté du 27 décembre 2012 Monsieur le Préfet a défini le nouveau périmètre du Grand Lyon en incluant la commune de Quincieux, conformément au schéma départemental de coopération intercommunale arrêté en décembre 2011.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le nouveau périmètre du Grand Lyon.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2013

Préalablement au vote du budget primitif 2013, la commune ne peut engager et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2012.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2013, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement urgente,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2012 à savoir :

Chapitre 21, article 2183 : 10 000 €

ADHESION AU RESEAU BIODIVERSITE POUR LES ABEILLES

Suite à la commission environnement, Cyrille Fiard propose au conseil municipal l'adhésion de la commune au réseau biodiversité pour les abeilles.

Par ce réseau, la commune pourra effectuer un état des lieux de la biodiversité existante et travailler sur des projets de préservation de l'espèce.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'adhérer au Réseau Biodiversité Pour les Abeilles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.